



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

n° 141-21 C

Objet : RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association Chambéry Solidarité Internationale pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les territoires de coopération, pour les années 2021 à 2024

- date de convocation le 24 septembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trente septembre à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des Expositions, Hall E, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Christophe Richel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Christian Berthomier à Jocelyne Gougou - de Daniel Bouchet à Aurélie Le Meur - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Sophie Bourgade à Alain Caraco - de Pierre Brun à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Michel Dyen à Philippe Gamen - de Sandrine Garcin à Sylvie Koska - de Sabrina Haerink à Corinne Charles - de Martin Noblecourt à Aurélie Le Meur - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton

• conseillers excusés : 18

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christian Gogny - James Hallay - Max Joly - Lydie Mateo - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Alain Sauré - Thierry Tournier - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 30 septembre 2021

délibération n° 141-21 C

objet **RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association Chambéry Solidarité Internationale pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les territoires de coopération, pour les années 2021 à 2024**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que les budgets eau et assainissement comprennent chacun un fonds destiné à financer des projets uniquement liés à l'eau et situés hors agglomération chambérienne, conformément à la loi Oudin-Santini du 9 février 2005 qui ouvre la faculté aux collectivités territoriales de consacrer une partie de leurs ressources spécifiques « eau et assainissement » à des actions de coopération internationale.

Depuis 2007, une coopération est instaurée entre l'association Chambéry-Ouahigouya et Grand Chambéry pour le financement et l'accompagnement d'actions relatives à l'approvisionnement et l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Les actions suivantes menées sur le terrain ont abouti à la structuration d'un service de l'eau pérenne sur le territoire de la commune de Ouahigouya :

- études sur l'origine et le fonctionnement des différentes ressources,
- organisation du financement des opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages,
- étude hydrogéologique prospective de la nature de la ressource en eau (quantité et qualité, disponibilité et facultés de renouvellement de la nappe phréatique),
- prise en compte des normes burkinabées de distribution de l'eau.

La dernière convention définissant les termes du partenariat, signée le 29 décembre 2015, portait sur les années 2016, 2017 et 2018. Un avenant a dû être signé pour prolonger sa durée et modifier le calendrier de versement des aides, en raison de la dégradation de la situation sécuritaire au Burkina Faso qui entrave le déroulement du projet.

C'est dans ce contexte que l'association historique Chambéry-Ouahigouya a été renommée en 2020 Chambéry Solidarité Internationale, pour prendre en compte l'ouverture à d'autres territoires.

Chambéry Solidarité Internationale réitère sa demande de soutien financier. Elle propose une convention de partenariat pour les années 2021 à 2024, qui fixe les conditions pour poursuivre les actions engagées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la commune de Ouahigouya au Burkina Faso et/ou mettre en œuvre d'autres actions à définir dans les autres villes partenaires, dont Bcharré au Liban.

Un programme d'actions sera défini chaque année par l'association et soumis à l'avis d'un comité de suivi du programme d'actions dont l'objectif est de favoriser la collecte, le traitement et la diffusion des informations auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet pour aider à la décision, informer ou encore capitaliser sur le projet.

Ce document proposera un programme détaillé du territoire concerné, des objectifs à atteindre, des résultats attendus, des actions à mener, un calendrier d'exécution, les modalités de suivi et d'évaluation ainsi qu'un budget prévisionnel mentionnant le plan de financement.

La demande de participation financière faite à Grand Chambéry s'élève à 160 000 € pour la période 2021-2024. La subvention sera versée à l'association Chambéry Solidarité Internationale par tranche annuelle de 40 000 €. Chaque année, un premier versement de 80 % sera effectué après validation du programme d'actions annuel, le solde intervenant après réception du bilan technique et financier du programme annuel transmis à Grand Chambéry.

En cas de réalisation partielle, le montant de la subvention versée par Grand Chambéry sera calculé au prorata des dépenses réelles engagées par l'association.

Ce projet répond aux critères habituels fixés par les membres du conseil d'exploitation de l'eau et de l'assainissement pour l'attribution d'aides : suivi de l'action, pérennité des installations...

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 21 septembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Danièle Goddard ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve l'attribution d'une aide financière, selon les modalités définies ci-dessus, à l'association Chambéry Solidarité Internationale pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les territoires de coopération pour les années 2021 à 2024,

Article 2 : approuve la convention de partenariat correspondante,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir dans cette démarche.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 141-21 C

Objet de l'acte : RD - Budgets de l'eau et de l'assainissement - Attribution d'une aide financière à l'association Chambéry Solidarité Internationale pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les territoires de coopération, pour les années 2021 à 2024

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 05 octobre 2021

Annexe(s) : Convention de partenariat, Projet

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211005-lmc1H25688H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25688H1

Date de transmission en Préfecture : 06 octobre 2021

Date de réception en Préfecture : 06 octobre 2021

Période d'affichage : du au